



LE 5 SEPTEMBRE 2023 A LIEU UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h30, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

Sont présents:

Les conseillères Cynthia Dumont et Claudia Lavoie ainsi que les conseillers Michaël Fortin, Jérémy Robert et Stéphan Dubé formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso;

Josée Dubé, directrice générale/greffière-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

3 personnes assistent à la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 14 août 2023
3. Adoption des comptes à payer de mois d'août 2023
4. Acceptation des dépenses d'investissement
5. Correspondance
 - a. Demande d'appui - Interdiction des maisons flottantes
 - b. Demande d'appui financier pour les services essentiels offerts à la population de votre région – Association du cancer de l'Est du Québec / Hôtellerie Omer-Brazeau
6. Demande dérogation mineure 2023-04
7. Résolution d'appui au mémoire de la table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent (trembsl) dans le cadre de la consultation publique sur les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (ogat)
8. Adoption d'une résolution afin d'appuyer la demande d'aide financière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata au Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de pêches et océans canada
9. Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
10. Démission de monsieur Denis Picard, directeur des travaux publics
11. Dépôt de l'État comparatif au 31 août 2023
12. Affaires nouvelles
 - a. Résolution dépôt d'une demande de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2024
 - b. Demande d'achat de chandails pour les premiers répondants
 - c. Autorisation pour la réparation du mur extérieur au bureau municipal
 - d. Autorisation pour couler une dalle de béton galerie au bureau municipal
 - e. Terrain de BMX, (Stéphan Dubé)

Période de questions

Varia :

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Levée de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

2023-149

Après lecture, il est proposé par la conseillère Claudia Lavoie d'adopter l'ordre du jour et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption du procès-verbal du 14 août 2023

2023-150

Il est proposé par le conseiller Stéphane Dubé d'adopter le procès-verbal du 14 août 2023.

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption des comptes à payer de mois d'août 2023

2023-151

Il est proposé par la conseillère Cynthia Dumont d'adopter les comptes du mois d'août 2023, au montant de 75 211.85 \$

Adoptée à l'unanimité

4. Acceptation des dépenses d'investissement

2023-152

Il est proposé par le conseiller Michaël Fortin d'adopter les dépenses d'investissement du mois d'août 2023, au montant 36 003.72\$

Féd Qc des municipalités	Honoraires professionnels TECQ	541,48 \$	TECQ
TR3E experts conseils	Services professionnels Abri à sel	4 680,63 \$	PRACIM
Électricité SMP	Remplacement éclairage patinoire	16 668,44 \$	SUBV. QC FED
Avantis	Géotextile Patinoire	1 483,16 \$	SUBV. QC FED
Plomberie CB	Installation compteurs d'eau résidentiels	12 256,34 \$	
Add Énergie	Pancartes Bornes électriques	373,67 \$	Prog. Hydro
Total		36 003.72 \$	

Adoptée à l'unanimité

5. Correspondance

a. Demande d'appui – Interdiction des maisons flottantes

2023-153

Il est proposé par le conseiller Jérémy Robert d'appuyer la Municipalité de La Macaza dans leur demande d'interdire les maisons flottantes ou de leur usage.

Adoptée à l'unanimité

b. Demande d'appui financier pour les services essentiels offerts à la population de votre région-Association du cancer de l'Est du Québec / Hôtellerie Omer-Brzeau

2023-154

Il est proposé par le conseiller Stéphan Dubé d'offrir un montant de 100\$ afin d'aider à maintenir et développer une gamme de services essentiels et ainsi en assurer la pérennité auprès de notre population.

Adoptée à l'unanimité

**6. Demande de dérogation mineure 2023-04
2023-155**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de Zonage numéro 2014-07 concernant le type de matériaux utilisé pour le revêtement extérieur d'un bâtiment principal (entrepôt à sel). Municipalité d'Auclair, matricule : 1686-90-9510, Lot : 42-P 14
Adresse : 192 Route 295, Dimension du lot : 9949,90m²

La propriétaire souhaite pouvoir installer un dôme de 80pi X 60pi 2-3/8 (4797,15pi²). Soit 24.38 m X 18.28 m, (445,67m²) pour un abri d'abrasif;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut construire un entrepôt en toile.
Pour les murs extérieurs des bâtiments, le règlement de zonage proscrit le polythène, la membrane pare-air, la pellicule de plastique et autres matériaux similaires (sauf pour une serre);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé ce dossier lors d'une rencontre régulière tenue le 10 août 2023, et qu'il recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU' un avis public a été diffusé à la population le 14 août 2023, annonçant que la demande serait soumise au conseil municipal lors de sa séance du 5 septembre 2023;

Il est proposé par le conseiller Jérémie Robert d'approuver la demande de dérogation mineure pour la construction d'un abri d'abrasif au garage municipal.

Adoptée à l'unanimité

**7. Résolution d'appui au mémoire de la table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent (Trembsl) dans le cadre de la consultation publique sur les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (ogat)
2023-156**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire le 22 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le plan de mise en œuvre de cette nouvelle politique, le gouvernement du Québec a comme premier objectif de moderniser le cadre en aménagement du territoire, en adoptant de nouvelles orientations gouvernementales (OGAT) ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre de la nouvelle politique prévoit aussi l'objectif d'améliorer la protection et la mise en valeur du territoire agricole, en favorisant l'arrimage entre la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement tient présentement des consultations publiques sur ces deux sujets de la nouvelle politique, car elles sont à la base de la planification, de l'aménagement et du développement des territoires et des régions ;

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent a produit et déposé à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, un mémoire présentant la réflexion régionale sur ces deux questions fondamentales ;

CONSIDÉRANT QUE le mémoire de la Table régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent reflète totalement le positionnement souhaité par les conseillères et les conseillers de la Municipalité d'Auclair ainsi que nos préoccupations locales face au développement de notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles orientations gouvernementales doivent absolument prendre en compte notre différence rurale quant à l'occupation et la mise en valeur de notre territoire par une véritable modulation des orientations d'aménagement en fonction de notre réalité culturelle, rurale et régionale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Stéphan Dubé

Et appuyé à l'unanimité :

Que la Municipalité d'Auclair appuie l'ensemble des recommandations contenues dans le Mémoire de la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent concernant les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire ;

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la MRC de Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité

8. Adoption d'une résolution afin d'appuyer la demande d'aide financière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata au Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de Pêches et Océans Canada 2023-157

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata dépose une aide financière au fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de Pêche et Océans Canada afin d'obtenir un financement pour la mise en place d'un réseau de bornes multiservices et de guérites automatisées afin de rendre autonomes les stations de lavage d'embarcations et les débarcadères pour réduire les possibles contaminations d'espèces aquatiques envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe au projet en installant sur son territoire une borne multiservice et une guérite automatisée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité contribuera financièrement à l'acquisition des équipements des coûts d'achat et d'implantation ;

CONSIDÉRANT QUE la moule zébrée et le myriophylle à épi sont actuellement présents dans le lac Témiscouata, qu'il est primordial de préserver l'intégrité des autres plans et cours d'eau du territoire pour la préservation de la biodiversité, mais aussi pour la préservation des usages liés à l'eau et de la valeur foncière des propriétés, et qu'il est essentiel de mettre en place tous les efforts nécessaires afin de limiter l'introduction de nouvelles espèces aquatiques envahissantes dans le lac Témiscouata, comme la moule quagga, la vivipare Chinoise et la vivipare Géorgienne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphan Dubé appuyé par la conseillère Claudia Lavoie et résolu à l'unanimité

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

QUE les membres du Conseil municipal appuient la MRC de Témiscouata dans le dépôt de sa demande d'aide financière au Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de Pêche et Océans Canada;

QUE les membres du Conseil municipal adoptent une résolution afin d'approuver la participation financière de la municipalité dans l'acquisition et l'implantation des équipements permettant une gestion automatisée des stations de lavage et des débarcadères par l'implantation de bornes multiservices et de guérites automatisées.

Adoptée à l'unanimité

9. Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada 2023-158

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphan Dubé
ET RÉSOLU l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité d'Auclair demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Amélie Dionne, Maxime Blanchette-Joncas à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

10. Démission de monsieur Denis Picard, directeur des travaux publics

Le conseil municipal prend acte de la démission de monsieur Denis Picard. Monsieur Picard est passé au bureau municipal le 22 août 2023 pour aviser qu'il quittait son poste de directeur des travaux publics pour la Municipalité d'Auclair le 25 août 2023.

11. Dépôt de l'État comparatif au 31 août 2023

La directrice générale a déposé l'état comparatif au conseil municipal en date du 31 août 2023.

12. Affaires nouvelles

a. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2024 2023-159

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Auclair souhaite déposer une demande au « Programme de soutien à des projets de garde pendant le relâche scolaire et la période estivale » cette demande a pour but d'offrir un service de garde de qualité aux parents travailleurs et aux parents étudiants de la municipalité, le conseil municipal autorise madame Josée Dubé, directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande;

CONSIDÉRANT QU'avec cette aide financière, la Municipalité d'Auclair mettra sur pied un nouveau projet de garde pendant la relâche scolaire 2024 afin de permettre

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

un environnement stimulant et sécuritaire aux enfants d'âge préscolaire et du primaire pendant cette semaine;

CONSIDÉRANT QUE nous bonifierons l'offre de garde existante du camp de jour pour la période estivale. Le camp sera ouvert 5 jours par semaine et les heures d'ouverture seront prolongées. Aussi, au lieu de 6 semaines de camp, nous offrirons 8 semaines d'activités pendant la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT QUE selon notre dernière politique familiale, les parents de notre localité ont noté un manque au niveau des offres de services de garde offerts.

Comme ces services sont inexistant dans notre municipalité et dans les municipalités avoisinantes, le conseil municipal d'Auclair croit fortement que cette offre de service satisfera beaucoup de parents;

Il est proposé par la conseillère Cynthia Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité d'Auclair dépose une demande au Programme de soutien à des projets de garde pendant le relâche scolaire et la période estivale;

Il est aussi résolu, que Madame Josée Dubé soit autorisée à signer tous les documents en lien avec cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

**b. Demande d'achat de chandails pour les premiers répondants
2023-160**

CONSIDÉRANT QUE les chandails des premiers répondants sont vraiment désuets et que la Municipalité a recruté de nouveaux premiers répondants en 2023.

Il est proposé par la conseillère Claudia Lavoie d'accepté l'offre d'imprimerie Excel qui est estimée à 1 270\$, ainsi notre équipe de premiers répondants aurait des chandails avec le logo de la municipalité, un à manche courte et un coton ouaté pour chacun premier répondant.

Adoptée à l'unanimité

**c. Autorisation pour la réparation du mur extérieur au bureau municipal
2023-161**

CONSIDÉRANT QUE lors de la démolition de l'ancienne galerie en béton au bureau municipal, l'entrepreneur a constaté que le mur sous la porte était pourri dû à une infiltration d'eau, la réparation a été fait d'urgence au coût de 839.48\$. Ce montant s'ajoute à la soumission reçue en août résolution 2023-142.

Adoptée à l'unanimité

**d. Autorisation de travaux supplémentaires pour couler une dalle de béton
sous la galerie au bureau municipal**

2023-162

CONSIDÉRANT QUE pour faire une belle finition et éviter que le gel soulève la structure (galerie) une dalle de béton avec Styrofoam est conseillée par l'entreprise Construction AMJ Dubé inc. au montant de 1 546.08\$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

e. Terrain de BMZ

Le conseiller Stéphan Dubé, à un projet de plantation d'arbres fruitiers sur le terrain de l'ancienne piste de BMX, il discute du projet avec le conseil. Une première rencontre avec Chantale Ouellet à la MRC va être planifiée au courant du mois de septembre.

Période de questions

Les questions ont été posées au fur et à mesure, suivant le déroulement de la séance

Varia

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Stéphan Dubé que la séance soit levée à 20h37.

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Josée Dubé, directrice générale
et greffière – trésorière